

DÉPISTAGE ORGANISÉ DU CANCER DU SEIN

CONSEILLER - ORIENTER

Les conseils de prévention du pharmacien



Professionnel de santé de proximité, vos conseils de prévention sont essentiels.

Certaines femmes peuvent être amenées à vous poser des questions sur le dépistage organisé du cancer du sein. Ce document vous apporte les éléments nécessaires pour y répondre.

Qui doit se faire dépister ?

Le dépistage organisé du cancer du sein s'adresse aux **femmes de 50 à 74 ans, ne présentant pas de risque particulier, ni de symptôme.**

Les patientes à risque particulier de cancer du sein (image anormale lors de la dernière mammographie, antécédent personnel de cancer du sein, suspicion d'une forme héréditaire de cancer du sein, existence d'une néoplasie lobulaire, d'une hyperplasie épithéliale atypique) relèvent de modalités de surveillance ou de dépistage adaptées.

Pourquoi se faire dépister ?

Pratiqué régulièrement, le dépistage organisé du cancer du sein permet de détecter des cancers de très petite taille, à un stade précoce et présentant de plus grandes chances de guérison.

Les femmes dont le cancer du sein a été diagnostiqué avec une taille inférieure à 1 cm sans envahissement ganglionnaire, présentent un taux de survie à 5 ans de 90%. Ce taux est de 55% si trois ganglions sont atteints.

Le dépistage organisé en pratique

Tous les deux ans, les femmes reçoivent de la structure de gestion du dépistage des cancers un courrier d'invitation à leur domicile, les invitant à prendre rendez-vous chez un radiologue agréé pour un examen de dépistage.

Celui-ci consiste en :

- UN EXAMEN CLINIQUE DES SEINS
- UNE MAMMOGRAPHIE DE DÉPISTAGE (2 CLICHÉS PAR SEIN)

Pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie, sans avance de frais.

- ET ÉVENTUELLEMENT, SI LE RADIOLOGUE LE JUGE UTILE, DES EXAMENS COMPLÉMENTAIRES (ÉCHOGRAPHIE, BIOPSIE, ...)

Pris en charge par l'Assurance Maladie dans les conditions habituelles de remboursement

Une double lecture systématique

Dans le cadre du dépistage organisé, lorsqu'une mammographie est jugée normale ou bénigne par le premier radiologue, elle bénéficie systématiquement d'une nouvelle lecture par un second radiologue. Plus de 6% des cancers décelés dans le cadre du dépistage organisé le sont grâce à cette seconde lecture.



Certaines femmes ont besoin d'être rassurées et conseillées avant de réaliser une mammographie de dépistage. Il est donc important que vous puissiez les informer et les orienter en fonction des situations.

Conseiller

Certaines femmes pensent qu'il faut attendre un symptôme pour se faire dépister.

Le dépistage est justement destiné aux femmes ne présentant pas de symptôme particulier. Par ailleurs, au-delà du dépistage, certains symptômes peuvent faire évoquer un cancer du sein : tuméfaction, rétraction cutanée ou mamelonnaire, inflammation, écoulement mamelonnaire, eczéma du mamelon, adénopathie axillaire. Dans ce cas, une mammographie de diagnostic est indiquée.

Certaines femmes disent que le dépistage du cancer du sein est angoissant, désagréable et douloureux*.

Il faut donc les rassurer et les accompagner dans leur démarche de dépistage. Ce dépistage est réalisé par des radiologues agréés qui ont suivi une formation spécifique ; les équipes qui réalisent ces examens connaissent les craintes et les appréhensions des femmes. Le dépliant d'information pourra également leur apporter des éléments d'information plus précis.

Certaines femmes peuvent s'interroger sur leur risque personnel de cancer du sein.

Il existe des formes héréditaires de cancer du sein qui introduisent un risque très élevé de cancer du sein chez les femmes d'une même famille. Par ailleurs, certaines pathologies mammaires (antécédent personnel de cancer du sein, néoplasies lobulaires, hyperplasie épithéliale atypique) constituent un risque élevé de cancer du sein. Le suivi doit, dans ce cas, être adapté. Le médecin ou le gynécologue saura conseiller et orienter les femmes concernées.

Certaines femmes attendent tout simplement, pour réaliser ce dépistage, qu'un professionnel de santé leur en parle.

Vos conseils peuvent donc les aider dans leur démarche de dépistage.

Orienter

En fonction des questions que se posent les patientes et afin de faciliter leur accès au dépistage organisé, vous pouvez orienter les femmes vers :

Le médecin traitant ou le gynécologue :

- Il viendra conforter votre discours auprès des femmes qui hésitent à se faire dépister.
- Il les orientera en fonction de leur niveau de risque personnel de cancer du sein.

La structure de gestion du dépistage des cancers de votre département :

- Elle adresse les courriers d'invitation dans le cadre du dépistage organisé.
- Si une patiente a entre 50 et 74 ans et n'a pas son invitation, elle peut contacter cette structure qui lui en adressera une.**
- Elle diffuse la liste des centres de radiologie agréés du département.
- Si une patiente ne sait pas à quel radiologue s'adresser, elle peut contacter cette structure.**
- Les coordonnées des structures de gestion du dépistage des cancers sont disponibles sur le site e-cancer.fr ou en téléphonant au 0810 810 821.**

*Etude Barométrique INCa/BVA «Les Français face au dépistage des cancers» point 1, enquête réalisée auprès de 1013 personnes représentatives de la population française âgée de 25 ans et plus, recueil des données par téléphone du 19 au 23 janvier 2009 et du 20 et 21 février 2009.
CANCER INFO - 0810 810 821 (prix d'un appel local)

